

## Trois voies d'amélioration pour l'adaptation de l'habitat des personnes âgées



Le 11 décembre dernier, la directrice générale de l'Anah, Isabelle Rougier, et le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Pierre Mayeur, ont remis leur rapport sur l'adaptation des logements des personnes âgées à la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, Cécile Duflot, et à la ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Michèle Delaunay.

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie est un enjeu qui ne cesse de prendre de l'importance avec l'accroissement de la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population française. L'Anah évalue à

deux millions le nombre de logements qui pourraient nécessiter une adaptation dans les années à venir. Si le coût des travaux d'adaptation est à la portée de la plupart des ménages, des aides publiques existent pour les personnes âgées dont les ressources sont trop limitées pour envisager de tels investissements.

S'appuyant sur leur partenariat noué en 2010, l'Anah et la Cnav identifient trois voies d'amélioration pour favoriser l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées et atteindre l'objectif, fixé par le Président de la République, de 80 000 logements adaptés d'ici la fin de son quinquennat : simplifier le parcours du demandeur autour du pivot Cnav-Anah, mieux sensibiliser au niveau national les personnes âgées, les aidants et les professionnels à la réalisation de travaux d'adaptation du logement, et favoriser l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Le rapport insiste, par ailleurs, sur l'importance de la rénovation énergétique, qui constitue une condition du maintien à domicile des personnes âgées. Ces travaux devraient davantage être couplés avec l'adaptation des logements.

Les propositions du rapport ont pour objectif prioritaire d'adosser étroitement les modalités d'intervention et de financement de l'Anah et la Cnav, mais aussi de renforcer leur articulation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le sujet. [En savoir plus](#)

### ACTUALITÉS

# 15 000

C'est le nombre de logements adaptés au vieillissement en 2013, grâce aux aides de l'Anah.

### AGENDA

### DÉCEMBRE

Vœux de la rédaction : bonnes

### 502 millions de budget d'intervention : l'action de l'Anah confortée en 2014



Le Conseil d'administration de l'Anah a voté, le 11 décembre dernier, des moyens d'intervention de 502 millions d'euros pour l'année 2014. Les objectifs de ce budget sont ambitieux : réhabiliter un peu plus de 75 000 logements,

fêtes de fin d'année !

## JANVIER

**31** : Publication du rapport annuel sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.  
[En savoir plus](#)

## FÉVRIER

**11, 12 et 13** : Réunions DDT/DREAL organisées par l'Anah.

## A LIRE

---

### **Le rapport Anah/Cnav sur l'adaptation des logements au vieillissement**

### **Synthèse de l'étude sur le lien entre la santé et la précarité énergétique de la Fondation Abbé Pierre**

### **La lettre d'information du Secrétariat général à la Ville**

dont 38 000 au titre de la rénovation énergétique.

Ces moyens d'intervention garantissent aux territoires pour 2014 la capacité d'agir dans le cadre des quatre missions prioritaires de l'Agence que sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la prévention et le redressement des copropriétés en difficulté, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et la lutte contre la précarité énergétique.

111 millions en provenance du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) des Investissements d'Avenir abonderont les financements engagés par l'Anah au titre de la rénovation énergétique pour être au rendez-vous des objectifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), ce qui porte à 613 millions d'euros les financements attribués par l'Anah en 2014.

La majeure partie des recettes de l'Anah est assurée par le produit de la cession des quotas carbone dont l'Agence est bénéficiaire depuis l'année 2013. [En savoir plus](#)

### **Forum des politiques de l'habitat privé : plusieurs ateliers organisés cet automne**



Le Forum des politiques de l'habitat privé, association qui compte 13 membres répartis en 4 collèges (acteurs nationaux, associations d'élus, opérateurs et experts), a organisé au mois de novembre deux journées d'échanges. Elles ont réuni plus de

150 opérateurs locaux et professionnels d'horizons divers (opérateurs, DDT, maîtres d'ouvrage).

Le 15 novembre s'est tout d'abord tenu un atelier consacré aux initiatives menées par les collectivités territoriales en matière de rénovation énergétique du parc privé existant. Les contextes nationaux et européens ont été évoqués avant la restitution des auditions menées par le groupe de travail « développement durable » du Forum. L'après-midi a été dévolue au volet financier de la rénovation énergétique avec, en débat conclusif, un échange sur le positionnement à adopter : doit-on prôner l'incitatif ou recourir au coercitif ? La réponse est évidemment nuancée.

Un autre atelier a été dédié, le 22 novembre, à l'atout que représente pour les élus locaux l'habitat privé existant dans la mise en œuvre de leur projet de territoire. Les intervenants ont notamment expliqué comment la prise de conscience s'est opérée dans leurs collectivités : la plupart du temps pour remédier à un dysfonctionnement constaté, rarement comme un atout à mieux employer. Enfin, l'après-midi a été consacrée aux outils et ressources mobilisables ainsi qu'aux partenaires à associer.

[En savoir plus](#)

## TERRITOIRES

---

### **Quartier de La Duchère à Lyon : un exemple de programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)**

L'appui du pôle « copropriétés » de l'Anah a été sollicité par la ville de Lyon



pour la mise en place d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) dans le secteur dit de la Duchère. Il s'agit d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les actions engagées dans ce cadre seront les suivantes : réalisation de bases de suivi et de diagnostics multicritères, mise en place de partenariats avec les milieux professionnels, appui au cas par cas auprès des copropriétés identifiées comme fragiles et formations à l'attention des nouveaux copropriétaires. La

convention relative à ce programme est en cours de signature et certaines de ces actions ont d'ores et déjà été lancées.

Ce dispositif préventif ayant démontré sa pertinence, le Conseil d'administration de l'Anah a voté le 11 décembre la prorogation pour deux ans des financements des dispositifs locaux de veille et d'observation des copropriétés (VOC) et des POPAC, qui avaient été institués, à titre expérimental, en mars 2012, dans la suite du rapport de Dominique Braye, président de l'Anah, sur les copropriétés. En effet, depuis 2012, une cinquantaine de collectivités ont engagé des démarches pour s'inscrire dans l'expérimentation et 12 premiers avis favorables ont déjà été délivrés par l'Agence. La prorogation du dispositif permettra notamment de faire aboutir un certain nombre de projets en cours de préparation et d'obtenir des éléments qualitatifs sur un panel plus large de dispositifs.

### Les premiers contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique renouvelés



Une nouvelle génération de Contrats locaux d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique est en cours de finalisation, les premiers contrats arrivant à échéance fin 2013. Le programme Habiter Mieux, piloté par l'Anah, qui constitue désormais le volet précarité énergétique du programme « J'éco-rénove, j'économise », se déploie en effet sur l'ensemble du territoire à travers ces contrats, dont la signature est indispensable pour engager les crédits du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART). Depuis plusieurs mois, les DDT ont engagé avec les collectivités territoriales les discussions en vue de leur renouvellement et, depuis le début du mois de décembre, un certain nombre de territoires ont signé un avenant actant la reconduction de leur CLE.

### Brest : un colloque sur le renouveau du parc immobilier



Les 28 et 29 novembre derniers, neuf villes dites « reconstruites » ont organisé à Brest le colloque « pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie ».

Partenaire de l'événement, l'Anah a participé à plusieurs séquences de ces journées. La table ronde d'ouverture sur le thème « attractivité résidentielle, énergie, copropriétés : défis et ambitions » a été l'occasion de rappeler que sur ce parc l'enjeu de rénovation énergétique se conjugue avec d'autres besoins de travaux. Des leviers existent pour convaincre les propriétaires les moins solvables, ou certains bailleurs, de réaliser des travaux, parmi lesquels les

subventions de l'Anah récemment étendues et renforcées.

Lors de ce colloque, l'Agence a également pu présenter ses nouveaux dispositifs pour aider les collectivités à mettre en œuvre une action préventive : l'aide au repérage des copropriétés fragiles, l'aide à l'observation locale (le VOC : veille, observation des copropriétés) et les outils opérationnels (le POPAC : programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés).

Concernant les copropriétés des centres villes de la reconstruction, l'accent a par ailleurs été mis sur l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Ancien et le Renouvellement Urbain (OPAH-RU) comme outil permettant d'agir de manière coordonnée à toutes les échelles du projet. [En savoir plus](#)

### A VOIR



## ILS ONT DIT

**« Le projet du gouvernement repose sur un objectif central : permettre aux Français de rester chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. »**

a déclaré Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, à l'occasion du lancement de la concertation sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, le 29 novembre dernier.

**DIRECTRICE DE PUBLICATION** Isabelle Rougier  
**REDACTION ET COORDINATION** Eugénie Lanot et Direction de la communication  
**CONTACT** [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr)

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr) »